



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 124011

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le compteur Linky. Selon une note de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les bénéfices du compteur Linky pour le consommateur resteraient « encore théoriques ». On peut lire en effet que « si le compteur Linky, tel qu'il est actuellement conçu, apporte des bénéfices en termes de comptage et de gestion du réseau électrique voire de diminution du contenu CO2 du kWh électrique, ses bénéfices pour le consommateur en termes de maîtrise de la demande restent encore théoriques ». On se rappelle que le Gouvernement avait officiellement annoncé la généralisation du compteur Linky en France, mais EDF porteur du projet *via* sa filiale ERDF, n'a pas encore bouclé le modèle économique du dispositif. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer pourquoi il a souhaité généraliser un dispositif avant que l'intégralité des tenants et aboutissants du projet soient connus et alors que les usagers s'interrogent depuis longtemps sur le coût pour les particuliers de la mise en place de Linky.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124011

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12980

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)